Analyse
de l'application du
SCoT du Bassin de vie du Sornin

SCOT du Roannais
Schéma de Cohérence Territoriale

Charlieu-Belmont
COMMUNAUTÉ

SOMMAIRE

Préambule..... 4

1. Pourquoi faire l'analyse du SCoT?
2. Mise en œuvre du SCoT dans les documents d'urbanisme locaux

Les résultats de l'application du SCoT..... 9

1. Capital environnemental, agricole et paysager : des atouts pour structurer le développement
   - Des espaces naturels et des ressources à préserver
   - Un capital foncier pour l'agriculture à affirmer
   - Des qualités paysagères, lignes directrices pour un nouvel urbanisme
2. Les conditions de vie : prévoir les évolutions pour mieux s'adapter
   - Organiser les services par un réseau de pôles structurants
   - Organiser les déplacements pour tous
   - Répondre aux nouveaux besoins en logements
   - Consolider les équilibres économiques et développer l'emploi local

Bilan 50

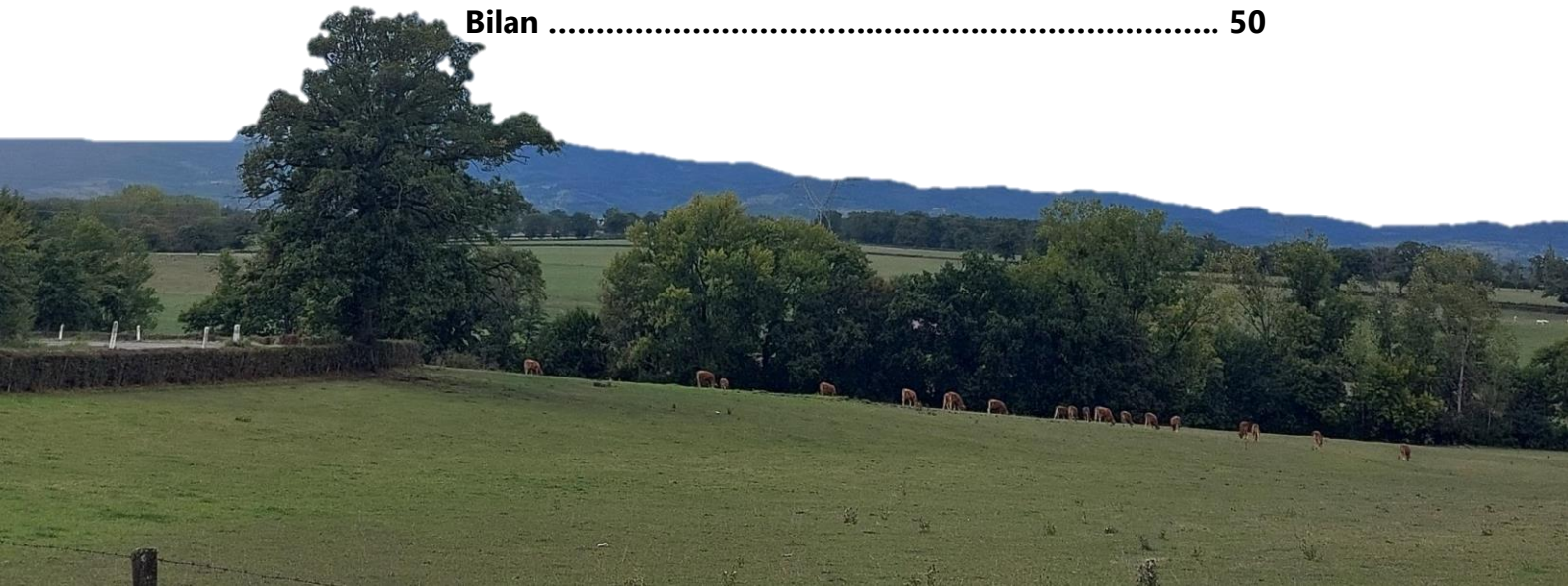

PRÉAMBULE

Contexte légal

L'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale est encadrée par **l'article L 143 – 28** du code de l'urbanisme. C'est un outil d'analyse de la mise en œuvre de la planification stratégique intercommunale, un bilan qui s'intéresse à toutes les composantes de l'aménagement.

Ainsi, tous les 6 ans, la structure porteuse du SCOT doit procéder à ce bilan afin de décider du maintien en vigueur ou de la révision du SCoT. A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale devient caduc. En l'absence de SCoT, les communes sont soumises à la « règle d'urbanisation limitée ».

Au-delà de l'obligation légale d'évaluer le SCoT sur les 6 dernières années, les élus ont souhaité que ce bilan constitue un « temps fort » en amenant les collectivités à se réapproprier les orientations définies en 2011.

De plus, depuis le 1er janvier 2022, Roannais Agglomération, les Communautés de Communes de Charlieu-Belmont, du Pays entre Loire et Rhône, des Vals d'Aix et d'Isable ainsi que du Pays d'Urfé se sont rassemblées pour constituer le Syndicat Mixte du SCoT du Roannais.

Cette démarche d'évaluation est l'occasion de rassembler les élus du territoire du SCoT, repenser les outils de mise en œuvre des documents et de coopérer avec l'ensemble du territoire du Roannais.

Pourquoi faire
l'analyse de l'application du SCoT?

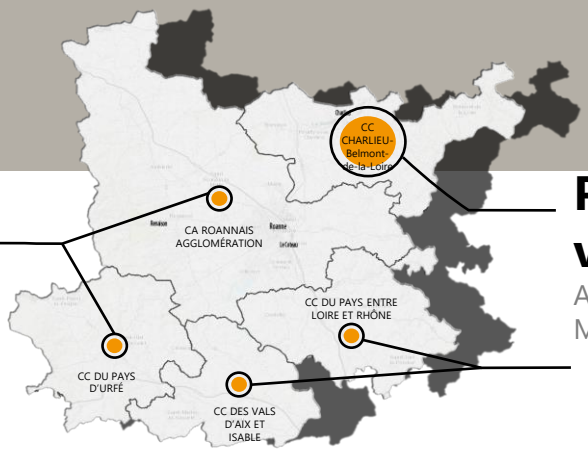

Périmètre du SCoT SYEPAR
APPROBATION : 04. 04. 2012
REVISION : 04. 10. 2017

Périmètre du SCoT du bassin de vie du Sornin
APPROBATION : 17. 05. 2011
MODIFICATION / 16. 03. 2017

Périmètres non couverts par un SCoT
ZONE « BLANCHE »

Scot Loire Centre
APPROBATION : 22. 12. 2016
RENDU NON EXECTUTOIRE PAR LE PREFET

Le SCoT du Bassin de vie du Sornin s'applique sur les 25 communes de Charlieu Belmont- Communauté depuis plus de 10 ans. En 2016, la première évaluation a mis en évidence un document efficace qui a eu des effets positifs sur le territoire.

Ce document fait partie des premières générations de SCoT après la loi SRU de 2000, il a une échelle relativement locale, ce qui lui confère des orientations avec un caractère quasiment opérationnel.

Le SCoT a fait l'objet d'une petite modification le 16 mars 2017 afin de corriger une erreur matérielle sur le Plan d'Orientation Générale et mentionner la conformité au Grenelle 1 et 2.

La première évaluation du SCoT, ambitieux dans ses dispositions actuelles en faveur de la protection de l'environnement, a permis de conclure à un maintien en vigueur du document. En effet, précurseur, la volonté de redynamiser le territoire est envisagée prioritairement dans le SCoT à travers la protection du capital environnemental, agricole et naturel. Ces thématiques constituent la première partie du Document d'Orientations Générales (DOG). La prévision de consommation d'espace à vocation de l'habitat reste faible associée à une projection de croissance démographique de 3% entre 2006 et 2026.

Aux termes d'une nouvelle période de six ans, depuis la dernière évaluation de 2017, il est nécessaire de reconduire l'analyse des résultats de l'application du document, sans lequel le SCoT deviendrait caduc. Les résultats permettront d'aider et d'orienter le Syndicat Mixte, porteur du SCoT, sur la décision à prendre quant à la délibération sur un maintien en vigueur ou sur une révision partielle voire complète du document.

L'évaluation est l'opportunité de mesurer les effets et l'efficacité des choix effectués pour la préservation et le développement du territoire, mesurer la force de prescriptibilité du document (en particulier dans les PLU et cartes communales), les intérêts et les difficultés rencontrées.

Deux défis sont à relever pour cette seconde évaluation :

- Aider à tirer les résultats concrets du SCoT pour avoir une visibilité sur ses plus-values et ses faiblesses
- Réinterroger les dynamiques du territoire dans un contexte mouvant, que ce soit en termes d'évolutions législatives ou de dynamiques territoriales

Carte des communes du SCOT
Evaluation du SCOT du Sornin - 2022

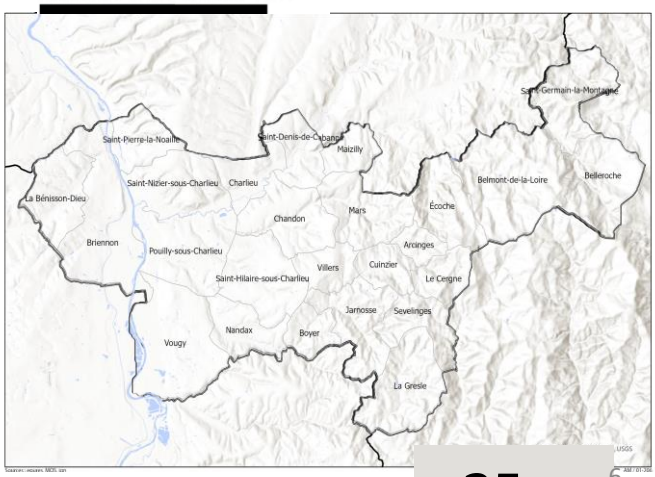

25 communes

Mise en œuvre du SCoT
dans les documents d'urbanisme locaux

Les documents locaux d'urbanisme disposaient de 3 ans pour se mettre en compatibilité avec les orientations d'un SCoT (L. 131-6 du Code de l'Urbanisme).

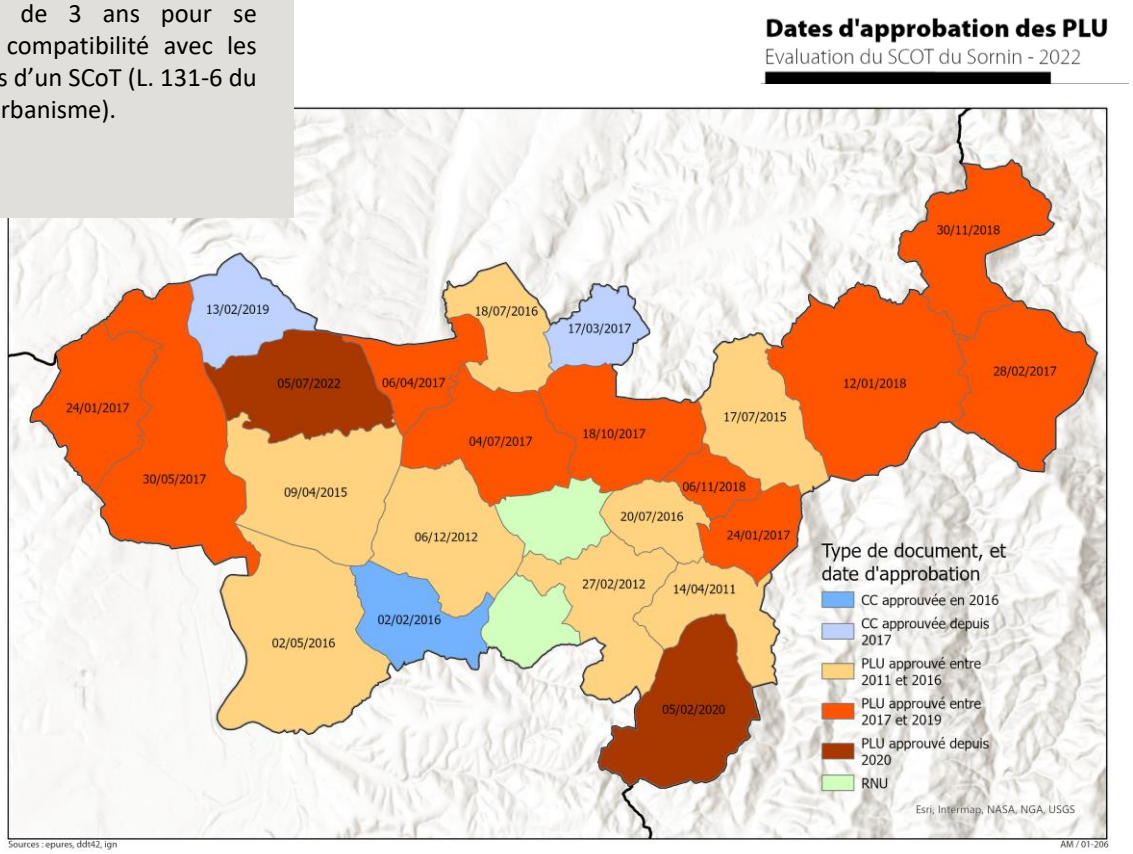

Au 1er septembre 2022, le territoire compte 20 PLU, 3 cartes communales et 2 communes en Règlement National d'Urbanisme non couvertes par un document.

Dix-neuf des vingt PLU ont été approuvés après l'élaboration du SCoT, le seul restant ayant été réalisé au printemps 2011, dans la même temporalité que le SCoT.

Ainsi, la très grande majorité des PLU applicables aujourd'hui sont dans un esprit de compatibilité avec le SCoT, ils couvrent près de 87% de la population.

3 communes (Le Cergne, Mars et Pouilly-Sous-Charlieu) sont en cours de modification de leur document, et la commune de Villers a lancé une procédure d'élaboration de PLU.

Au regard du fort nombre de communes couvertes par un document d'urbanisme et dont les documents locaux d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec le SCoT, le bilan qualitatif des orientations du SCoT permet une bonne représentativité.

Méthode

Trois partis méthodologiques ont été retenus pour cette évaluation :

- **S'appuyer sur l'existant et le valoriser** : Les entrées se font via les axes stratégiques et objectifs du SCoT, afin de reprendre la structure du document et de retranscrire au mieux ses ambitions. De plus, cette évaluation s'inscrit dans la continuité et s'appuie sur les enseignements de la précédente réalisée en 2016.

- Avoir une **visée opérationnelle** avec des fiches par thématique afin de permettre une meilleure lisibilité et appropriation par les élus et techniciens. Chaque fiche comprend un rappel du contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et du Document d'Orientations Générales (DOG), les indicateurs utilisés, une analyse qualitative de l'évolution du territoire et enfin, un bilan sur l'atteinte des objectifs.

- **Adapter et s'adapter aux indicateurs** proposés lors de l'écriture du SCoT en prenant en compte les nouveaux outils et bases de données disponibles et approfondir de nouvelles thématiques devenues prégnantes aujourd'hui. Un travail technique d'analyse comparative entre le POG du SCoT et le Mode d'Occupation des Sols (MOS) a été intégré pour localiser l'analyse entre orientation et réalité territoriale.

RÉSULTAT DE L’APPLICATION DU SCOT

FICHES ANALYTIQUES

Capital environnemental, agricole et paysager

Des atouts pour structurer le développement

DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES A PRÉSERVER

Ce que dit le SCoT

Nature remarquable et ordinaire

PADD

Ambition

Maintenir voire renforcer la biodiversité

Préserver notamment : les milieux naturels les plus remarquables, l'ensemble des milieux composant la « nature ordinaire », et assurer les continuités écologiques.

DOG

Orientations

Protéger les espaces naturels remarquables par un zonage adapté

Principe d'inconstructibilité.

Activités susceptibles d'engager des perturbations de la faune ou de la flore.

Nouvelles activités d'extraction de matériaux :

Autorisés sous réserves : Les infrastructures de transports et les rénovation/extension des bâtiments agricoles

Protéger les espaces de nature ordinaire

Protection d'une ceinture verte.

Limites tangibles à l'urbanisation pour éviter l'urbanisation linéaire le long d'axes.

Réduction de la consommation d'espace par une urbanisation plus dense et regroupée.

Maintenir les principaux corridors écologiques.

Gérer durablement la ressource en eau

PADD

Ambition

Préserver la ressource en eau

Aussi bien pour l'intérêt qu'elle présente dans la qualité écologique des milieux que pour l'usage qui en est fait pour l'alimentation en eau potable.

DOG

Orientation

Préserver les espaces stratégiques pour la ressource en eau

Protéger la nappe alluviale de la Loire ainsi que les puits de la vallée du Sornin.
Etablir un périmètre de protection autour des sources du massif du Beaujolais.
Modérer et adapter le développement du secteur Est vis-à-vis de son approvisionnement en eau.

Anticiper la gestion des risques

DOG

Orientations

Objectif de non-aggravation du risque d'inondation

Préservation des zones humides.
Réduction de l'imperméabilisation (limitation de la consommation d'espace et revêtements poreux).
Gestion alternative des eaux pluviales.

Réduire les risques liés aux tempêtes

Respecter un distance tampon de 30 mètres minimum vis-à-vis des lisières forestières pour les nouvelles constructions.

Indicateurs

Nature remarquable et ordinaire

Facile à renseigner ☑ | Difficulté moyenne ☐ | Difficulté forte ☐

Indicateur : Surfaces d'espaces naturels protégés et/ou gérés

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Résultat
ZNIEFF, Natura 2000, zones humides et ENS	Observatoire de l'environnement - Epures	2022	43,8 km² du territoire classé (18%)

Facile à renseigner ☑ | Difficulté moyenne ☐ | Difficulté forte ☐

Indicateur : Nb de plan de gestion d'espaces naturels mis en place

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Résultat
ZNIEFF, Natura 2000, zones humides et ENS	Observatoire de l'environnement - Epures	2022	26 espaces différents inventoriés

Gérer durablement la ressource en eau

Facile à renseigner ☑ | Difficulté moyenne ☐ | Difficulté forte ☐

Indicateur : Volumes des prélèvements par usage (alimentation en eau potable, industrie et agriculture)

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Résultat
Prélèvement en eau (localisation)	SANDRE	2019	18 points de prélèvement

Indicateur : Qualité des principaux cours d'eau

Facile à renseigner	Difficulté moyenne	Difficulté forte
☑	☐	☐

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Résultat
Etat écologique et état chimique des cours d'eau	SANDRE - Etude bilan, évaluation et prospective du contrat de rivière Sornin-Jarnossin	Etat des lieux en 2019 / Etude bilan 2017-2022	**Etat écologique** 44 km en bon état 80,5 km en état moyen 21,3 km en mauvais état 75 km en très mauvais état **Etat chimique** : bon état pour tous les affluents inventoriés

Indicateur : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement

Facile à renseigner	Difficulté moyenne	Difficulté forte
☑	☐	☐

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Résultat
Taux de conformité assainissement	Service Eau et Assainissement Charlieu-Belmont Communauté	Etat 2022	Assainissement collectif : 1 station non conforme, avec travaux prévus fin 2023 Assainissement non collectif : 52% de non-conformité sur 3300 installations

Indicateur : Qualité des eaux souterraines

Facile à renseigner	Difficulté moyenne	Difficulté forte
☑	☐	☐

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Résultat
Etat chimique des eaux souterraines	Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (SANDRE)	2019	Bon état général

Anticiper la gestion des risques

Indicateur : Linéaire des voies faisant l'objet d'un classement des infrastructures sonores

Facile à renseigner	Difficulté moyenne	Difficulté forte
☑	☐	☐

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Résultat
Carte stratégique bruit ddt 42	DDT 42	2018	15km de voiries Environ 3 000 habitants à proximité d'une voirie bruyante

Indicateur : Nb de communes pour lesquelles un PPR est approuvé

Facile à renseigner	Difficulté moyenne	Difficulté forte
☑	☐	☐

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Résultat
PPR	DDT 42	En vigueur en 2022	11 communes directement concernées

Indicateur : Nb d'installations classées Seveso

Facile à renseigner	Difficulté moyenne	Difficulté forte
☐	☐	☑

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Echelle de réalisation	Résultat
				Absence de données

Limite des indicateurs – intégrer les actions menées via le contrat de rivière

Certains indicateurs tels que le nombre d'espaces protégés sont très génériques et ne rendent pas directement compte de l'application et l'implication des communes à faire respecter les périmètres indiqués dans le POG.
Les données du Sandre ont également le défaut d'être réalisées à une échelle large, et ne couvrent pas toujours l'ensemble des affluents; toutefois sur ce point, le bilan conduit par le Contrat de Rivière Sornin-Jarnossin permet de compléter l'analyse et de lister les actions entreprises durant la période 2017-2022,

Analyse : depuis l'approbation du SCoT

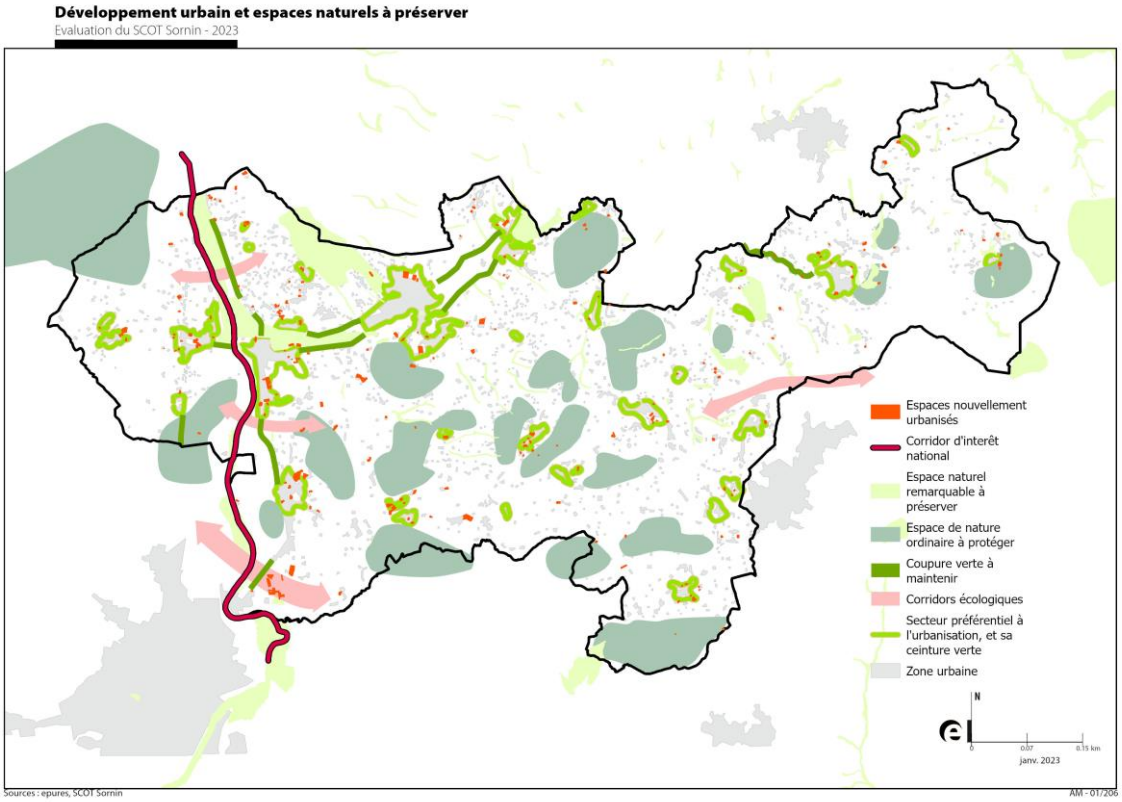

Trois axes étaient objectivés par les orientations du SCoT : la préservation des espaces naturels, la préservation de la ressource en eau et l'anticipation face aux situations de risque.

Au regard du POG et du développement urbain réalisé depuis son élaboration, dans l'ensemble, les espaces à préserver l'ont été. C'est notamment le cas pour les espaces stratégiques pour la ressource en eau, les coupures vertes et les corridors écologiques, voir carte ci-dessus et carte ci-après.

Dans le corridor écologique traversant la commune de Vougy, c'est l'extension de l'exploitation de la gravière qui implique une augmentation de la surface dite urbanisée dans la définition du mode d'occupation du sol. Toutefois, l'espace réservé à la gravière avait été identifié dans le POG.

Développement urbain et ressources en eau stratégiques à préserver
Evaluation du SCOT Sornin - 2023

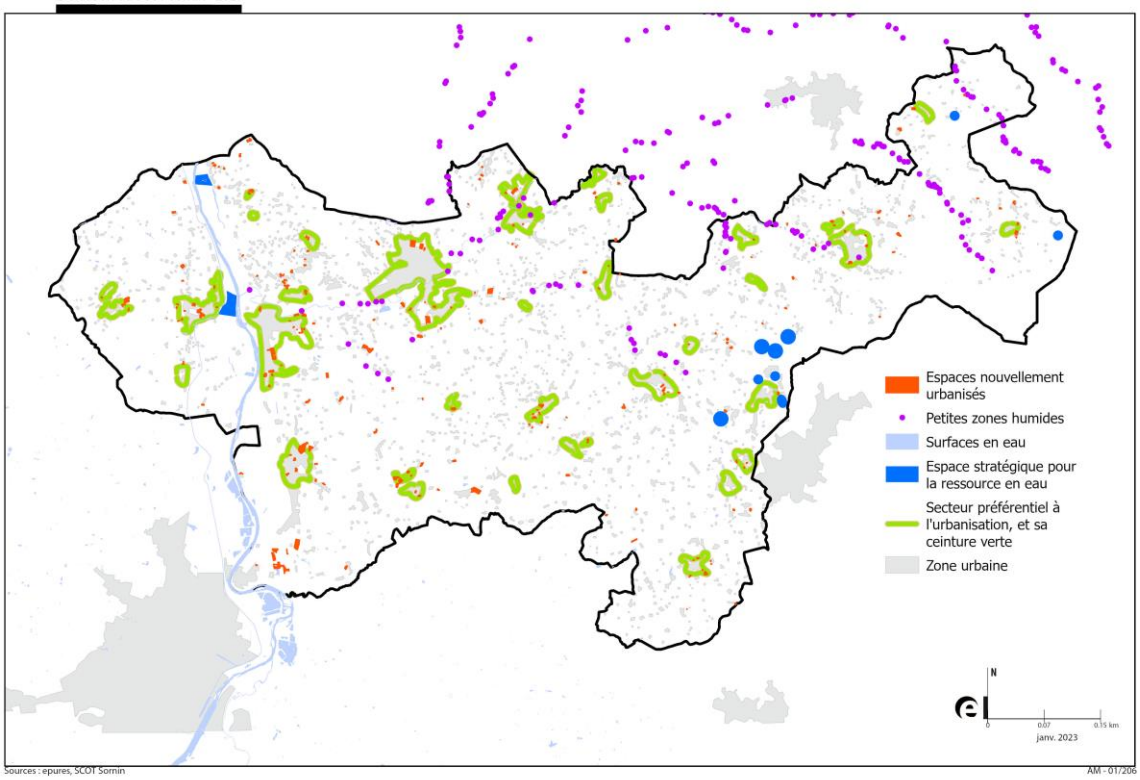

Sources : epures, SCOT Sornin
AM - 01/206

La ressource en eau est un enjeu important pour le territoire, et plusieurs actions ont été entreprises pour la préserver. Toutefois, le bilan porté par le Syndicat Mixte des Rivières du Sornin et de ses Affluents (SYMISOA) mené entre 2017 et 2022 montre des évolutions contrastées.

Etat chimique et hydro-biologique

Au niveau physico-chimique, certains affluents ont vu leur qualité dégradée (le Bézo à Charlieu, l'Aillant à Pouilly-Sous-Charlieu), peu ont vu leur qualité s'améliorer à l'exception du Chandonnet, à Pouilly-sous-Charlieu comme à Chandon.

Pour l'aspect hydrobiologique, dans le bassin du Sornin, la qualité est excellente sur le Botoret à Belleroche, mais s'est dégradée sur les 3 stations suivantes : les Equetteries et le Sornin à Charlieu, le Chandonnet à Pouilly-sous-Charlieu. A l'inverse, pour le Jarnossin la tendance est plutôt à l'amélioration malgré une dégradation constatée à la station de Pouilly-Sous-Charlieu.

Une étude, portée par le Syndicat Mixte des Rivières du Sornin et de ses Affluents (SYMISOA), va être conduite en 2023 à l'échelle du bassin hydrographique du Sornin. L'objectif est de recenser les acteurs, et d'identifier leur besoin futur en eau pour l'ensemble des secteurs (industriel, agricole, eau potable, loisirs…).

Gestion des services d'eau et d'assainissement

Une charte, partagée entre les communes, portant sur le niveau de services eau et assainissement a été signée. Elle identifie les besoins sur la technique, les finances, les ressources humaines et administratives.

L'initiative d'une commande groupée à l'échelle communale a été lancée pour réaliser des schémas directeurs concernant le service eau potable, sa ressource, sa qualité et son bon usage.

Les communes souhaitant participer au groupement sont Arcinges, Belleroche, Belmont-de-la-Loire, Cuinzier, Ecoche, Le Cergne, Mars, Saint-Germain-la-Montagne et les communes membres du Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution d'Eau Potable (La Bénisson-Dieu, Briennon, Saint-Pierre-la-Noaille, St-Nizier-sous-Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu, Chandon, Jarnosse, Villers, Boyer, Nandax et St-Hilaire-sous-Charlieu). L'objectif à atteindre est une harmonisation de la gestion avant le transfert de la compétence prévue au plus tard pour le 1er janvier 2026. Le cahier des charges est en attente de validation par les services du département et de l'Agence de l'eau.

Concernant l'assainissement, le même process d'homogénéité des pratiques a été mené, et toutes les communes disposent ou vont disposer prochainement d'un schéma directeur. Des actions telles que le géoréférencement des réseaux d'assainissement ont été menées.

Gestion et aménagement des milieux – valorisation des milieux

Plusieurs actions avaient été programmées, telles que la restauration et l'entretien de la ripisylve ou la lutte contre les espèces envahissantes. Le programme d'action a été réalisé aux trois-quarts.

Tableau 35 – Bilan technique des volets B1 et B4 du Contrat (nombres d'actions et opérations)

Volet / Sous-volet	Nombre initial d'actions	Nombre d'actions réalisées ou partiellement réalisées / en cours	Taux de réalisation technique
B1.1 – Morphologie et écologie des milieux	19	14	74%
B1.2 – Zones humides	3	2	67%
B1.3 – Espèces envahissantes	4	3	75%
B1 – Gestion et aménagement des milieux	**26**	**19**	**73%**
B4.1 – Valorisation des milieux	1	0	0%

Source : Contrat de Rivière Sornin-Jarnossin, Etude bilan, évaluation et prospective – SYMISOA - 2022

L'anticipation aux risques

Les périmètres soumis à des risques inondations, ainsi que les espaces soumis à une forte nuisance sonore ont été pris en compte dans les choix de développement urbain.

Seul un nombre restreint de parcelles ont été mobilisées dans un secteur opposé au bruit, dans la commune de Pouilly-sous-Charlieu.

UN CAPITAL FONCIER POUR L'AGRICULTURE A AFFIRMER

Ce que dit le SCoT

Affirmer le capital agricole

PADD

Ambitions

Préserver le capital agricole par différentes modalités

Maîtriser l'évolution urbaine des bourgs en fonction de leur capacité d'accueil.
Préconiser des modes d'habiter moins consommateurs d'espaces et favoriser un urbanisme villageois plus regroupé.
Limiter l'extension des villages et hameaux.

Maintenir l'espace nécessaire à l'agriculture sur le long terme

Protéger de l'urbanisation les secteurs identifiées dans le Plan d'Orientations Générales.

DOG

Orientations

Réduire la consommation d'espace

Regrouper l'urbanisation autour des centres bourgs et le développement de formes urbaines plus denses, qui permettra de maintenir des surfaces importantes pour les activités agricoles.

Réduire l'étalement urbain, le mitage et l'étirement linéaire

Définir une ceinture verte, qui permettra le maintien d'espaces agricoles cohérents et fonctionnels.

Respecter les espaces de cohérence du territoire agricole définis dans le POG

Les transcrire dans les documents d'urbanisme locaux par des zonages adaptés.
Identification des principales haies et mares à préserver sera réalisée.
Prendre en compte la proximité et l'accessibilité entre les stabulations et les prairies.

Indicateurs

Affirmer le capital agricole

Facile à renseigner	Difficulté moyenne	Difficulté forte
☐	☑	☐

Indicateur : Répartition des types de culture

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Résultat
RGA	DRAAF 2022	2020	241 ha – céréales* 9 ha – culture perm.* 15 500 ha – prairies *données potentielles incomplètes pour raison statistique

Facile à renseigner	Difficulté moyenne	Difficulté forte
☑	☐	☐

Indicateur : Evolution de la surface agricole utile (SAU)

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Résultat
RGA	DRAAF 2022	2020	17140 ha, en 2020 17845 ha en 2010 Soit une réduction inférieure à 4%

Facile à renseigner	Difficulté moyenne	Difficulté forte
☑	☐	☐

Indicateur : Evolution des surfaces agricoles et naturelles

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Résultat
MOS	SPOT Thema	2010-2020	Surf.Agricole : 140 ha en moins entre 2010 et 2020, rythme de 14h/an en baisse par rapport à 2001-2013 (22ha/an) Surf.boisée : 10.6 ha en plus entre 2010 et 2020

Facile à renseigner	Difficulté moyenne	Difficulté forte
☑	☐	☐

Indicateur : Evolution de la consommation d'espace dédié à l'habitat

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Résultat
Permis de construire	SCOT du Sornin	2012-2022	41.7 ha consommés entre 2012 et 2021 (54.2 ha avaient été inscrits)

Limite des indicateurs

Le recensement agricole est une donnée déclarative, il peut y avoir des remontées d'informations différenciées selon les millésimes. De plus, certaines exploitations sont recensées sur la commune du siège d'exploitation, créant un potentiel décalage dans les chiffres affichés.

Les évolutions d'occupation du sol sont réalisées sur la base de l'exploitation du MOS entre 2010 et 2020, détenu par les Agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Le calcul de la consommation d'espace pour l'habitat via le suivi des permis de construire avait été décidé lors de l'élaboration du SCoT. Un outil précis mais qui peut sous-estimer la consommation d'espace nécessaire à l'habitat mais non cadastré, tels que les infrastructures et les équipements publics nécessaires à l'aménagement.

Analyse : depuis l'approbation du SCoT

Les espaces de cohérence agricole, tout comme les coteaux agricoles ont été préservés de l'urbanisation réalisée entre 2010 et 2020. Quelques parcelles ont été aménagées sur les coteaux de Pouilly-Sous-Charlieu et Nandax, mais l'insertion reste limitée. La carte ci-après rend état de ces espaces nouvellement urbanisés qui ont été en grande partie maintenus dans les secteurs identifiés lors du POG, visibles par les délimités verts sur la carte ci-dessus.

La consommation d'espace pour l'habitat a respecté les engagements pris à l'élaboration du SCOT, avec 41.7 hectares consommés sur les 54.2 hectares inscrits. Le rythme de consommation est en baisse : 24 ha entre 2012 et 2016, 17.7 entre 2017 et 2021.

L'observation à l'échelle communale traduit majoritairement du respect des droits inscrits pour la période 2012-2022, à l'exception de 4 communes : La Bénisson-Dieu (1.6 ha en plus), Nandax (19 ha, dont une partie dédiée à l'extension du lycée agricole), Saint-Pierre-la-Noaille (14.9 ha) et Vougy (17.5, mais qui intègre 2 lotissements déjà en cours d'aménagement au lancement du SCOT).

Développement urbain et espaces agricoles à préserver
Evaluation du SCOT Sornin - 2023

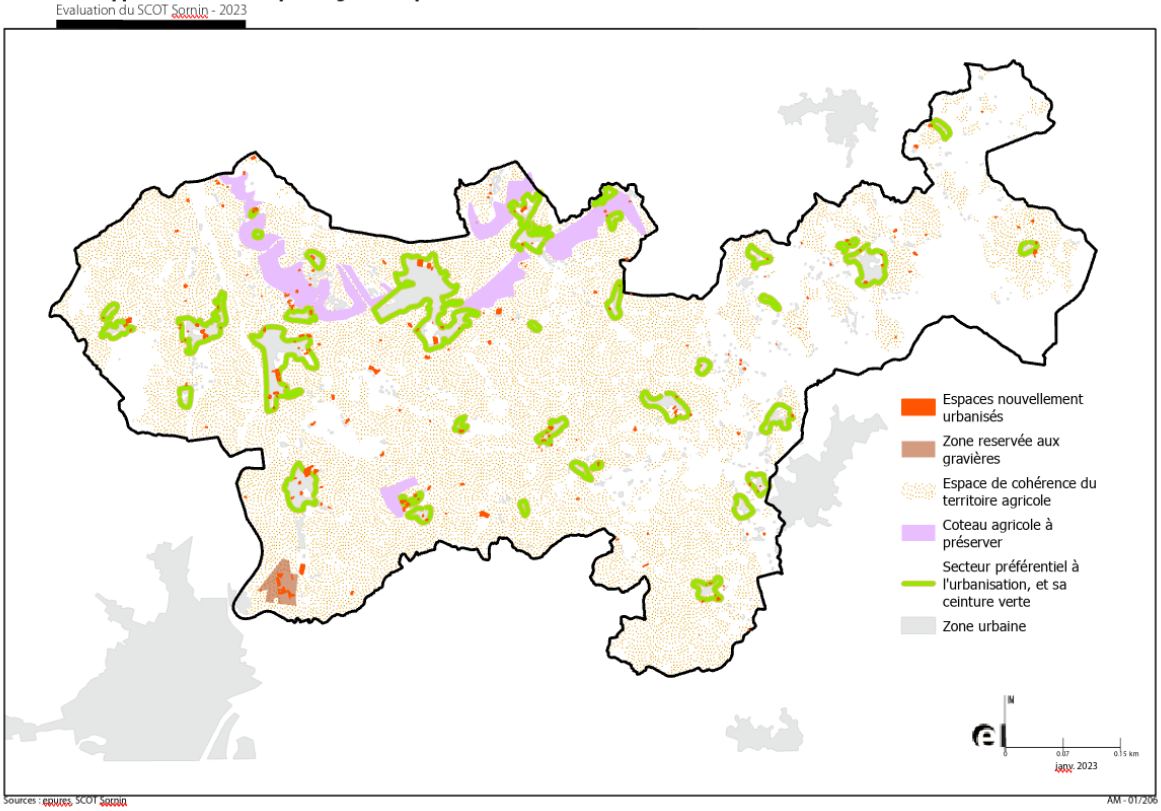

Espaces agricoles vers espaces urbains	*dont Esp. Agri. vers zones bâties d'habitat*	*dont Esp. Agri. vers zones d'équipements*	*dont Esp. Agri. vers espaces verts ou récréatifs*
69.0	*62.27*	*5.92*	*0.85*

Espaces agricoles vers espaces d'activités	*dont Esp. Agric. vers zones d'activités*	*dont Esp. Agric. vers infra. de transports*	**Espaces agricoles vers zones de chantiers**	**Espaces agricoles vers espaces naturels (bois, prairies…)**
25.3	*25.3*	*0.0*	**20.8**	**53.6**

Espaces naturels vers espaces agricoles	**Zones de chantiers vers espaces agricoles**
23.9	**5.2**

Source : Mode d'Occupation du Sol (Epures)

Les tableaux ci-dessus précisent les évolutions qui ont impactées la surface agricole, à travers l'analyse du MOS: en orange, les espaces agricoles ayant changé de destination; en vert, les espaces agricoles nouvellement détectés durant la décennie observée.

Les espaces urbains, notamment l'habitat, ainsi que les espaces naturels, sont les destinations principales des terres agricoles. Le chiffre élevé de consommation d'espaces agricoles pour des zones de chantier s'explique par l'extension de l'exploitation de la gravière sur la commune de Vougy, une gravière qui avait été indiquée dans le POG.

En contrepartie, on constate que certains espaces considérés comme naturels en 2021 sont aujourd'hui exploités par l'agriculture. Certaines zones dites de chantier apparaissent aujourd'hui comme restituées à l'espace agricole.

DES QUALITÉS PAYSAGÈRES, LIGNES DIRECTRICES POUR UN NOUVEL URBANISME

Ce que dit le SCoT

Grand paysage

PADD

Ambitions

Préserver la charpente paysagère

Maintenir des coupures vertes entre les principaux pôles urbains.
Préserver l'intégrité des coteaux du Sornin et de la Loire.
Protéger les cirques et vallons bocagers remarquables d'un mitage du bâti.
Affirmer la valeur paysagère des vues remarquables.
Réfléchir plus systématiquement la localisation des extensions bâties.

DOG

Orientations

Maintenir les coupures vertes portées coupures vertes le long des axes routiers majeurs

Principe d'inconstructibilité de part et d'autre de la route.
Bâtiments existants : travaux de réhabilitation ou d'aménagement ou d'extension limitée sous conditions.

Laisser dégagées les vues depuis les axes routiers majeurs et secondaires

Principe d'inconstructibilité sur les axes majeurs et secondaires (profondeurs minimum précisées).

Préserver l'intégrité des coteaux du Sornin et de la Loire

Plus de construction en dehors de l'enveloppe urbaine dans les secteurs délimité sur le POG (réhabilitation, aménagement, extension très limitée de l'existant).

Protéger les cirques et vallons bocagers remarquables d'un mitage du bâti

Protéger la partie Est de tout mitage ou, de manière exceptionnelle, en nombre limité et regroupé autour d'un noyau bâti.

PADD

Ambition

Poser des principes forts d'urbanisation

Identifier des centralités

Cibler par commune un choix restreint d'un ou deux hameaux ou groupes bâtis

Densifier sur les parcelles stratégiques en cœur de village, qui pourra être plus dégressive vers l'extérieur

Réfléchir le développement en épaisseur plutôt qu'en longueur le long des réseaux

Créer de l'urbanité

DOG

Orientation

Reprendre les ceintures vertes dessinées au POG et stopper l'étirement linéaire le long des voies et/ou obstruction des vues

Fixer la limite pour l'accueil de logements construits et limiter les possibilités de construction au-delà, même en continuité des groupes de bâtiments existants.

Prendre en compte les « silhouettes de village remarquable » répertorié au PADD

Aucune construction (même agricole) ne viendra s'implanter en premier plan. Quand des extensions urbaines sont prévues, un soin particulier devra être portée à ces nouvelles façades urbaines à composer ou améliorer.

Veiller à la qualité des entrées de villages

Ne pas construire en avant de la limite actuelle d'entrée de village de qualité et veiller à la qualité des constructions ou réhabilitations effectuées dans les entrées des bourgs et des villages.

Indicateurs

Grand paysage et paysage urbain

Facile à renseigner	Difficulté moyenne	Difficulté forte
☐	☑	☐

Indicateur : Maintenir des linéaires de bocage, des coupures vertes

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Résultat
Linéaire de haies plantées	Etude bilan, évaluation et prospective du contrat de rivière Sornin-Jarnossin	2017-2022	Plus de 2km de haies double-rang plantées entre 2020 et 2022, sur 4 communes. A noter qu'il s'agit de haies en lien avec le réseau hydrographique

Facile à renseigner	Difficulté moyenne	Difficulté forte
☐	☑	☐

Indicateur : respecter des ceintures vertes autour des secteurs préférentiels d'urbanisation

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Résultat
Part des tènements établis dans les secteurs préférentiels d'urbanisation	POG et MOS	2010-2020	**51%,** part des tènements à vocation habitat, économie ou équipement nouvellement consommés entre 2010 et 2020 construit dans les secteurs préférentiels d'urbanisation **56%** des surfaces ainsi consommées

Limite des indicateurs

L'indicateur sur la part des ténements (en nombre et en surface) est construit à partir de l'exploitation du Mode d'Occupation du Sol qui permet une analyse couvrant la période 2010-2020. Il est possible que certains tènements aient été mobilisés entre 2010 et début 2012, date de l'élaboration du SCoT, et se trouvent donc comptabilisés dans le chiffre ici présenté. De même, certaines parcelles avaient fait l'objet d'un permis d'aménager antérieur à la date d'élaboration du SCoT.

Analyse : depuis l'approbation du SCoT

Développement urbain et paysage à maintenir ou préserver

Evaluation du SCOT Sornin - 2023

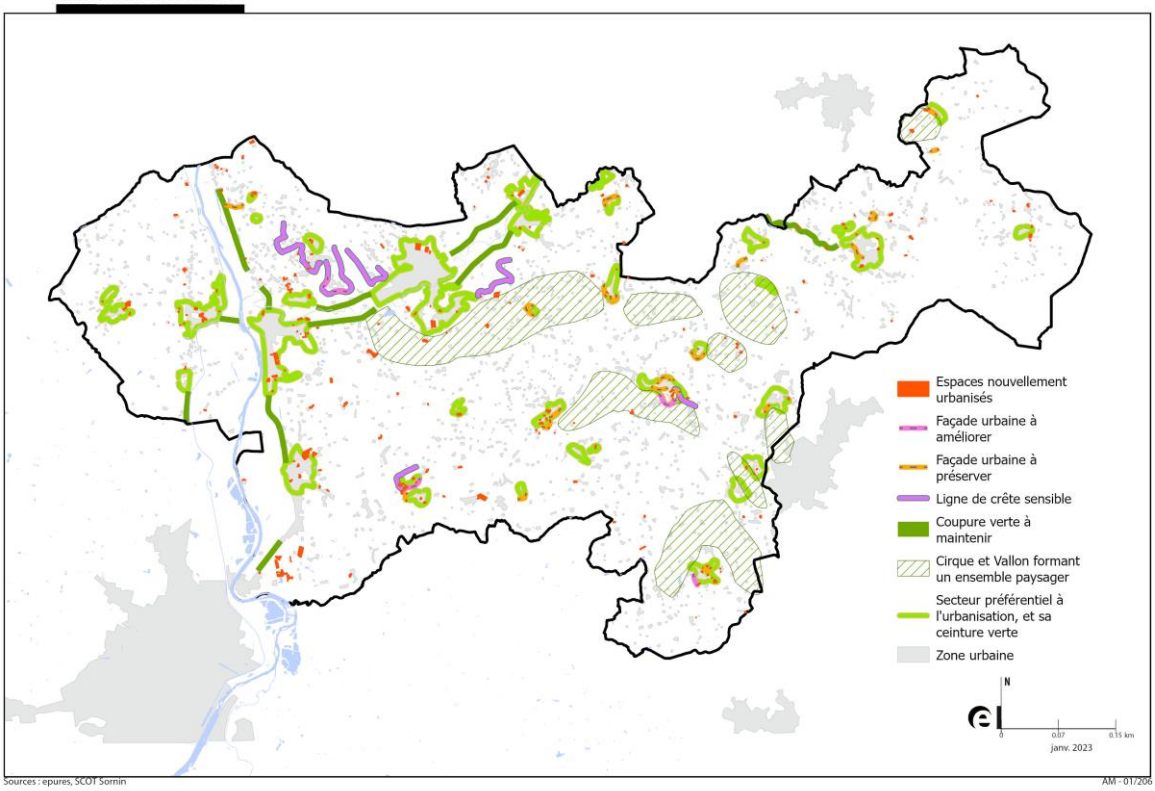

Sources : epures, SCOT Sornin

AM - 01/206

Les cirques et vallons identifiés comme élément paysager à préserver l'ont été dans leur très grande majorité, à l'exception de quelques parcelles urbanisées à Arcinges et Chandon.

L'urbanisation a été principalement contenue dans les secteurs préférentiels d'urbanisation, néanmoins le mitage a continué son développement au-delà des ceintures vertes bordant ces secteurs. Le phénomène est identifié sur plusieurs communes dans des proportions variables.

Les conditions de vie
Prévoir les évolutions pour mieux s'adapter

ORGANISER LES SERVICES PAR UN RÉSEAU DE PÔLES STRUCTURANTS

➡ Ce que dit le SCoT

Besoins en équipements

PADD

Ambitions

Différencier 3 catégories de polarités

Un bourg centre (Charlieu) : Continuer de proposer à la population de son bassin de vie des services et commerces étoffés.

2 Bourgs relais (Pouilly-sous-Charlieu, Belmont-de-la-Loire) : Maintenir une palette un peu étoffée de services et commerces de proximité.

Les villages : Faire perdurer les services de base pour usage quotidien.

Sur tout le territoire > Commerce et tourisme, maintien des services publics et accroissement du service aux personnes (notamment personnes âgées).

DOG

Orientations

Renforcer les services pour les bourgs

Localiser le plus possible dans les centralités existantes, dans les dents creuses existantes, dans les tènements bien desservis par les transports en commun. Pour les besoins en extension.

Besoins fonciers pour équipements	
Belmont-de-la-Loire	**0,8 ha**
Pôle Charlieu-Chandon	**1,5 ha**
Pouilly-Sous-Charlieu	**0,8 ha**

Maintenir les services de proximité dans les communes rurales

Prioriser l'intégration dans le tissu existant et la desserte par des cheminements doux, distincts le plus possible des voies routières. Stationnement deux roues à prévoir et intégrer.

Besoins fonciers pour équipements	
Communes rurales < 1 000 hab.	**0,4 ha**
Communes rurales > 1 000 hab.	**0,6 ha**

Source : SCoT

Indicateurs

Besoins en équipements

Indicateur : Nb de commerces, services et équipements dans les communes de Charlieu-Chandon-pôle commercial St-Nizier-Sous-Charlieu, Belmont-de-la-Loire, Pouilly-sous-Charlieu

Facile à renseigner ☐ Difficulté moyenne ☑ Difficulté forte ☐

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Résultat
Evolution Base Permanente des équipements & Nb de services	BPE – INSEE SIRENE - INSEE	2021	Augmentation de 2,4% du nombre de services Recul de 14% du nombre de commerces 630 activités de commerce et services recensés à l'échelle de la com. de communes

Limite des indicateurs

La base permanente des équipements n'est pas toujours actualisée dans la bonne temporalité par rapport aux ouvertures/fermetures de services ou de commerces. De plus, la base ne retient pas la notion d'équipements qui était indiqué dans l'indicateur. Par contre, l'INSEE propose depuis quelques années une donnée spécifique pour mesurer l'évolution sur un pas de temps de 5 ans, mais cette donnée n'est disponible qu'à l'échelle de l'EPCI.

Les données SIRENE permettent de compléter l'information et d'avoir une vision d'ensemble.

Analyse : depuis l'approbation du SCoT

L'offre de services a légèrement progressé, pendant que l'offre commerciale a évolué avec la fermeture des petits commerces au profit d'offres commerciales plus grandes.

Plusieurs actions ont été mises en place : aides aux Très Petites Entreprises (investissement des artisans commerçants financés par la région (20%) et la communauté de communes (10%), travail mené en collaboration avec les agences immobilières sur la vacance commerciale…

ORGANISER LES DÉPLACEMENTS POUR TOUS

Ce que dit le SCoT

Faciliter et sécuriser l'accessibilité des pôles

PADD

Ambitions

Sécuriser les traversées urbaines

Réalisation de l'axe Roanne/Paray-le-Monial : désengorger la RD 482 et requalifier les traversées urbaines de Vougy et Pouilly-sous-Charlieu.

Sécuriser les traversées urbaines des bourgs .

Réaliser un contournement au nord-est de Charlieu.

*Voir cartes**

DOG

Orientations

Traiter les traversées urbaines

Pouilly-sous-Charlieu, Vougy, Cuinzier, Villers, Nandax, Le Cergne et Briennon (Carrefours aménagés, ralentisseurs, espaces publiques, trottoirs…).

Réaliser le maillon de la liaison routière entre Roanne et Charlieu

Intentions sur le POG.

Offre de transport alternative à la voiture

PADD

Ambition

Proposer des modes de transport alternatif aux habitants

Optimiser les transports collectifs sur l'ensemble du territoire et renforcer/améliorer le cadencement des transports collectifs sur l'axe Roanne/Charlieu.

Créer un système de rabattement des micro-bassins de vie et assurer un transport collectif efficace des pôles ferroviaires.

Développer les modes doux, notamment une liaison Charlieu/Roanne.

*Voir cartes**

DOG

Orientation

Création de sites favorables à l'intermodalité
Localisés dans l'enveloppe urbaine et à proximité des axes structurants. Permettre le stationnement de quelques véhicules, vélos et bus.

Développer les modes doux à l'échelle de chaque commune
Intégrer un schéma mode doux dans chaque document d'urbanisme.
Développer les modes doux dans la vallée de la Loire, notamment le long du canal
Proposer une liaison Roanne/Charlieu (voie ferrée) voire Pouilly-sous-Charlieu/Iguerande.

Préserver l'emprise foncière de l'ancienne voie ferrée (Charlieu/Saint-Denis-de-Cabanne)
Prévoir l'aménagement d'une éventuelle liaison douce.

Indicateurs

Faciliter et sécuriser l'accessibilité des pôles

Indicateur : PAS D'INDICATEURS FLECHES DANS CETTE THEMATIQUE

Offre de transport alternative à la voiture

Indicateur : PAS D'INDICATEURS FLECHES DANS CETTE THEMATIQUE

Analyse : depuis l'approbation du SCoT

La voie verte a été inaugurée en juin 2018 pour le tracé entre Roanne et Charlieu, permettant de compléter l'itinéraire « La Loire en vélo ».

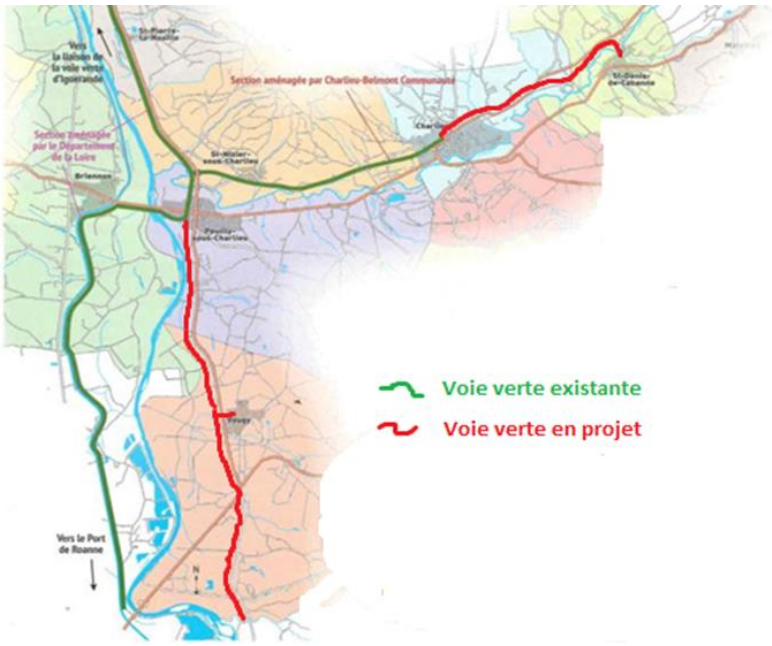

Deux projets d'extension sont déjà engagés, les travaux sur le projet sud (Pouilly-Sous-Charlieu – Vougy – Roanne) ont été lancés en début d'année 2023 après avoir dû attendre l'autorisation de SNCF Réseau.

10 nouveaux kilomètres seront rendus disponibles à l'horizon 2023-2024 et s'ajouteront aux 4 déjà existants.

Dans le cadre des différents PLU, on relève des travaux sur la création de liaisons douces ainsi que l'amélioration du maillage piéton.

Un projet d'aménagement d'une aire de covoiturage s'inscrivant dans le projet de voie verte est en cours d'étude sur le secteur dit des 3 moineaux à Vougy. Dans le cadre de son projet « C-Mobi » lauréat France Mobilité, une réflexion est en cours pour l'aménagement de places de covoiturage sur l'ensemble de l'intercommunalité.

A l'échelle de l'ensemble des communes, une matérialisation des espaces de covoiturage a été réalisée; des espaces pour les autostoppeurs ont été également été réfléchis et répartis sur le territoire.

Le SIEL accompagne la collectivité avec un schéma directeur pour le déploiement des bornes électriques. Le projet est en cours de discussion, cependant, il ne peut actuellement être porté financièrement par la collectivité, sans accompagnement fort de l'Etat.

RÉPONDRE AUX NOUVEAUX BESOINS DE LOGEMENTS

Ce que dit le SCoT

Equilibre démographique et besoins en logements

PADD

Ambitions

Objectif de +3% de population d'ici 2026, soit +700 hab par rapport à 2006

Ambition démographique territorialisée (2006 - 2026)	
Belmont-de-la-Loire	**+ 4%**
Pôle Charlieu-Chandon	**+ 5%**
Pouilly-sous-Charlieu	**+ 4%**
Communes rurales	**+ 2%**
SCoT	**+3%**

Source : PADD - SCoT

Anticiper le desserrement des ménages, l'accueil de population et le vieillissement du parc existant

Garder un rythme de création de logements identique à celui des 20 dernières années pour maintenir la population constante et permettre l'accueil de nouvelles populations.

Besoins de création de logements (2006 - 2026)					
	Pour le desserre-ment	**Pour accroisse-ment de la pop**	**Renouvelle-ment du parc**	**TOTAL**	**Moyenne logement/ an**
Belmont-de-la-Loire	**83**	**31**	**32**	**146**	**7**
Pôle Charlieu-Chandon	**321**	**138**	**116**	**575**	**29**
Pouilly-Sous-Charlieu	**145**	**53**	**59**	**256**	**13**
Communes rurales	**571**	**119**	**263**	**952**	**48**
SCoT	**1 119 (58%)**	**341 (17,5%)**	**469 (24%)**	**1929 (100%)**	**96**

Source : PADD - SCoT

PADD

Ambitions

Réhabiliter le parc privé existant pour réduire la facture énergétique des ménages

Lancer un plan d'économie d'énergie et introduire des démarches existantes pour les constructions neuves.

Réhabiliter, renouveler avant de s'étendre, et construire de façon plus regroupée

Prioriser la réhabilitation, le renouvellement et la construction dans les dents creuses, par rapport aux extensions urbaines.

5 et 15% de réhabilitation ou renouvellement
5 à 15% dans les dents creuses ou disponibilités foncières dans le tissu urbain
70 à 90% de logement en extension urbaine (à localiser)

DOG

Orientation

Créer minimum 15% des logements dans le patrimoine existant

	Logement à créer (20 ans)	Réhabilitation	Nouveau foncier
		15%	85%
Belmont-de-la-Loire	**146**	**22**	**124**
Pôle Charlieu-Chandon	**575**	**86**	**488**
Pouilly-sous-Charlieu	**256**	**38**	**218**
Communes rurales	**952**	**142**	**810**
SCoT	**1 929**	**290**	**1 440**

Source : SCoT

Evaluer précisément dans les documents d'urbanisme les capacités de renouvellement, de réhabilitation et de densification dans le tissu existant

Secteurs de renouvellement pointés :

Promeus à Charlieu

Friche industrielle « ALTARD » à Saint-Denis-de-Cabanne

Diversifier et densifier

PADD

Ambitions

Créer plus de logements locatifs aidés et mieux les répartir dans les communes rurales

25% sur Charlieu, 15 à 20% dans les bourgs relais et 5 à 10% dans les communes rurales.

Diversifier la taille des logements et les formes urbaines permettant de les accueillir

Produire plus d'offres combinées, mixtes, variées… pour répondre aux besoins liés au vieillissement de la population et aux évolutions des structures familiales.

DOG

Orientation

Regrouper l'urbanisation

Pour l'extension :

Centre bourg et les 2 bourgs relais > 100% réalisés dans les « secteurs préférentiels d'urbanisation ».

Communes rurales > 90 à 95% réalisé dans les secteurs préférentiels et 5 à 10% à l'appréciation des communes.

Densifier les formes urbaines

	Logement sur foncier neuf (20 ans)	15 logt / ha		25 logt / ha		40 logt / ha	
		%	nbr	%	nbr	%	nbr
Belmont-de-la-Loire	124	40 %	50	60 %	74		
Pôle Charlieu-Chandon	488	30 %	146	60 %	294	10 %	48
Pouilly-Sous-Charlieu	218	30 %	66	60 %	130	10 %	22
Communes rurales	810	65 %	526	35 %	284		
SCoT	1 640	41 %	666	55 %	902	4	70

Source : SCoT

Diversifier et densifier

DOG

Créer plus de logements locatifs aidés dans les pôles

	Création de logt		Logt locatif aidé	
	/an	20 ans	%	nb
Belmont-de-la-Loire	7	146	25 %	36
Pôle Charlieu-Chandon	29	574	25 %	144
Pouilly-sous-Charlieu	13	256	25 %	64
SCoT	48	976	25 %	244

Toute nouvelle opération de plus de 10 logements comportera au moins 20% de logement locatif à loyer modéré.
Dans le PLH, 30% minimum de ces logements devra être destiné aux publics les plus fragiles.

Diversifier la taille des logements

Il est recommandé de diversifier les formes urbaines et produire un urbanisme rural de qualité.
Axes de prise en compte dans les OAP décrits p21 du DOG.

Source : SCoT

Indicateurs

Equilibre démographique et besoins en logements

Facile à renseigner ☑ Difficulté moyenne ☐ Difficulté forte ☐

Indicateur : Evolution de population

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Résultat
Recensement de la population 2006 , 2013 , 2019	INSEE	2006-2013-2019	Augmentation de 2% de la population, soit 470 habitants entre 2006 et 2019

Indicateur : Soldes apparents migratoires et naturels

Facile à renseigner	Difficulté moyenne	Difficulté forte
☑	☐	☐

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Résultat
Recensement de la population 2013, 2019	INSEE	2013-2019	Solde migratoire : 230 (2013) / 40 (2019) Solde naturel : 5 (2013) / -90 (2019)

Réhabiliter et renouveler

Indicateur : Nb d'opération Acquisition/Réhabilitation ou renouvellement

Facile à renseigner	Difficulté moyenne	Difficulté forte
☐	☐	☑

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Résultat
			Absence de données

Diversifier et densifier

Indicateur : Evolution du nombre de résidences principales

Facile à renseigner	Difficulté moyenne	Difficulté forte
☑	☐	☐

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Résultat
Recensement de la population 2008, 2019	INSEE	2008-2019	4% de résidences principales supplémentaires sur la période (3% à l'échelle de la Loire)

Indicateur : Evolution du nb de logements sociaux

Facile à renseigner	Difficulté moyenne	Difficulté forte
☐	☑	☐

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Résultat
Estimation du nombre de logements sociaux	RPLS	2011-2021	686 logements sociaux identifiés en 2011 – 7% de vacances 668 logements sociaux en 2021 – 10,3% de vacances

Indicateur : Nb de logements créés

Facile à renseigner	Difficulté moyenne	Difficulté forte
☑	☐	☐

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Résultat
Logements commencés (date réelle)	SITADEL	2008 - 2019	Rythme annuel de la construction neuve 2008 - 2011 : 390 soit 98/an 2012 - 2015 : 209 soit 52/an 2016 - 2019 : 212 soit 53/an

Limite des indicateurs

Le suivi du parc de logements sociaux s'appuie sur 2 données différentes, les chiffres antérieurs à 2018 sont issus de la précédente évaluation et de données provenant de la DDT 42. Les chiffres pour 2018 et 2021 proviennent du Répertoire des Logements Locatifs (RPLS). Il peut donc y avoir des différentiels d'informations. De plus, ces chiffres ne rendent pas compte des démolitions de logements sociaux ayant pu avoir lieu sur le territoire.

Le suivi de la réhabilitation est très difficile à quantifier et n'a pas pu être retenu pour cette évaluation.

Analyse : depuis l'approbation du SCoT

Evolution démographique

L'objectif fixé pour la période 2006-2026 était de 3%. L'évolution observée entre 2006 et 2019 est de l'ordre de 2%. L'augmentation de population était ciblée prioritairement sur le bourg-centre (Charlieu) et les bourgs-relais (Belmont-de-la-Loire, Pouilly-Sous-Charlieu). A ce jour, les évolutions se sont majoritairement portées sur les communes rurales (+4%) pendant que les bourgs-relais ont connu un recul de 4%. Les difficultés observées par les bourgs-relais s'expliquent. A Pouilly-sous-Charlieu, des complexités d'exploitation de la station d'épuration a contraint le développement de l'habitat pendant quelques années; à Belmont-de-la-Loire, la proximité avec les communes de Saône-et-Loire pèse dans l'attractivité de la commune.

L'indice de jeunesse est quant à lui en recul, il était à 0,86 en 2013, il est aujourd'hui de 0,74 notamment du fait d'un solde naturel négatif. Si le territoire arrive encore à capter des ménages, il voit sa population vieillir, ce qui explique l'abaissement de l'indice de jeunesse.

	evolution en nb	evol %
SCOT	**467**	**2,0%**
Bourg-centre	82	1,6%
Bourg-relais	-165	-4,0%
Com. Rurales	550	4,0%
Loire	*24365*	*3,3%*

Source : recensement de la population 2019 – INSEE

nom	population 2019	population 2013	population 2008	population 2006
Arcinges	215	202	185	172
Belleroche	314	290	261	251
Belmont-de-la-Loire	1477	1577	1517	1515
La La Bénisson-Dieu-Dieu	424	432	444	444
Boyer	198	216	206	192
Briennon	1719	1721	1715	1704
Le Cergne	622	677	709	701
Chandon	1479	1419	1460	1443
Charlieu	3695	3703	3652	3649
Cuinzier	711	701	622	574
Écoche	523	560	534	506
La Gresle	861	817	805	830
Jarnosse	419	432	409	404
Maizilly	332	342	327	317
Mars	570	558	549	553
Nandax	546	499	498	481
Pouilly-sous-Charlieu	2532	2512	2619	2659
Saint-Denis-de-Cabanne	1260	1284	1294	1305
Saint-Germain-la-Montagne	230	239	212	201
Saint-Hilaire-sous-Charlieu	529	559	518	492
Saint-Nizier-sous-Charlieu	1696	1685	1658	1631
Saint-Pierre-la-Noaille	381	377	365	353
Sevelinges	643	653	634	624
Villers	589	579	560	548
Vougy	1488	1413	1422	1437

Source : recensement de la population 2019 – INSEE

Evolution du parc de logement

Le SCOT avait affiché **l'ambition de développer le logement selon un rythme de 97 nouveaux logements par an**, dont près de 15% lié au renouvellement et la réhabilitation, ce qui ramène l'objectif de création ex-nihilo à 82 logements par an.

Entre 2008 et 2011 et dans le prolongement d'une tendance observée depuis les années 2000, le rythme de la construction neuve était très élevé : près de 98 log/an. Il **s'est ensuite stabilisé entre 52 et 53 nouveaux logements construits permettant d'atteindre un rythme annuel de 67 créations par an depuis 2008.** Un chiffre plus conforme avec les orientations du SCoT et à rapprocher du rythme du développement démographique du territoire également légèrement en-deçà des objectifs. Sur les dernières années, Charlieu, bourg-centre, a concentré le plus de constructions neuves.

Logements commencés (date réélle)

	2008-2011	2012-2015	2016-2019
Belmont-de-la-Loire	29	19	8
Chandon	41	8	
Charlieu	109	26	115
Pouilly-Sous-Charlieu	32	18	18
Autres communes	179	138	71
SCOT	**390**	**209**	**212**
rythme annuel par période	*98*	*52*	*53*

Source : SITADEL – INSEE - 2022

Le suivi du parc de logement passe également par l'analyse du nombre de résidences principales ainsi que la vacance.

La part des résidences principales dans l'ensemble du parc de logements reste stable depuis 2008, avec 82,5% de résidences principales (soit 10 430 logements en 2019). L'évolution du nombre de résidences principales est en baisse depuis les années 1990 (+8,7% entre 99 et 2006, contre +4% entre 2013 et 2019) mais le territoire reste attractif.

La vacance reste importante : 10,1% du parc est aujourd'hui vacant selon l'INSEE, contre 8,7% mesurée en 2008. Néanmoins, l'évolution de la vacance est moins marquée qu'à l'échelle départementale où la vacance est passée de 8,3 à 10,4% sur la même période.

La vacance étant une vraie problématique territoriale, la collectivité a décidé de lancer une grande enquête de recensement en 2023 pour mieux comprendre et quantifier sa vacance et ainsi définir les possibilités de devenir futur.

Les tableaux ci-après donnent le détail des chiffres d'évolution du parc de logement, des résidences principales ainsi que de la vacance. Ils sont issus des données de l'INSEE.

Logements - rés.principale	Ens. du parc de logements			Résidence principale			Evolution du nb de rés.pr.	
	2008	**2013**	**2019**	**2008**	**2013**	**2019**	08/13	13/19
Belmont-de-la-Loire	936	952	975	649	686	669	5,7%	-2,5%
Chandon	599	650	669	533	567	608	6,4%	7,2%
Charlieu	2110	2241	2368	1810	1898	1991	4,9%	4,9%
Pouilly-Sous-Charlieu	1330	1356	1378	1194	1182	1198	-1,0%	1,4%
Autres communes	6696	6982	7233	5440	5740	5967	5,5%	4,0%
SCOT	**11671**	**12181**	**12623**	**9626**	**10073**	**10433**	**4,6%**	**4%**
Part des rés.principales				**82,7%**	**82,7%**	**82,5%**		
Loire	368829	385860	401113	320298	331879	343339	**3,6%**	**3%**
				85,6%	86,0%	86,8%		

Logements - vacances	Ens. du parc de logements			Logements vacants			Evolution du nb de lgt vacant	
	2008	**2013**	**2019**	**2008**	**2013**	**2019**	08/13	13/19
Belmont-de-la-Loire	936	952	975	90	104	134	15,6%	28,8%
Chandon	599	650	669	38	62	36	63,2%	-41,9%
Charlieu	2110	2241	2368	256	290	308	13,3%	6,2%
Pouilly-Sous-Charlieu	1330	1356	1378	123	155	164	26,0%	5,8%
Autres communes	6696	6982	7233	503	584	631	16,1%	8,0%
SCOT	**11671**	**12181**	**12623**	**1010**	**1195**	**1273**	**18,3%**	**7%**
Loire	368829	385860	401113	30725	37142	41588	**20,9%**	**12%**

	Poids de la vac/Ens.Parc Logt		
	2008	**2013**	**2019**
Belmont-de-la-Loire	9,6%	10,9%	13,7%
Chandon	6,3%	9,5%	5,4%
Charlieu	12,1%	12,9%	13,0%
Pouilly-Sous-Charlieu	9,2%	11,4%	11,9%
Autres communes	7,5%	8,4%	8,7%
SCOT	**8,7%**	**9,8%**	**10,1%**
Loire	**8,3%**	**9,6%**	**10,4%**

Source : SITADEL – INSEE - 2022

CONSOLIDER LES ÉQUILIBRES ÉCONOMIQUES ET DÉVELOPPER L'EMPLOI LOCAL

Ce que dit le SCoT

Renforcer l'accueil d'activité dans les bourgs et villages

PADD

Ambitions

Accueillir l'activité tertiaire dans les bourgs et villages. Les activités libérales et artisanales de taille modérée pourront être accueillies dans les tissus existants.

DOG

Orientation

Renforcer l'accueil d'activité dans les bourgs et villages

Accueillir les services et commerces de façon privilégiée dans les rez-de-chaussée des immeubles existants. Sauf raison particulière, permettre l'implantation et favoriser la mixité dans les zones U, AU et particulièrement en cas de renouvellement urbain.

Besoins pour la mixité économique (2006 - 2026)		
	Emplois sur place (2016)	**Besoin foncier neuf (20 ans en ha)**
Belmont-de-la-Loire	**511**	**1**
Pôle Charlieu-Chandon	**2 704**	**2**
Pouilly-Sous-Charlieu	**686**	**1**
17 Communes rurales < 1 000 habitants	**1 261**	**0,4**
4 Communes rurales > 1 000 habitants	**1 851**	**0,8**
SCoT	**7 013**	**14**

Source : SCoT

Friche industrielle « ALTARD » > réinvestie principalement pour de l'habitat. Les activités de service, les activités tertiaires et les équipements publics pourront également y trouver leur place.

Anciens bâtiments industriels repérés > réfléchir à leur éventuelle acquisition/amélioration.

Renforcer l'offre des zones d'activité

PADD

Ambitions

Accueillir dans des zones d'activités adaptées, les activités artisanales, industrielles, commerciales et de service qui ne peuvent trouver leur place dans le tissu urbain

- Canton de Belmont-de-la-Loire : offre diffuse de petites unités d'emploi.
- Arête industrielle de la vallée du Sornin : à conforter.
- Beluzes à Pouilly-Sous-Charlieu : extension du site.

Conforter la complémentarité entre le pôle commercial de Charlieu (petit commerce de centre-ville) et la zone commerciale de Saint-Nizier-Sous-Charlieu. Maîtriser tout risque de déséquilibre

A l'exception des 3 zones d'activités économiques définies dans le PADD, les extensions des zones d'activités n'ont pas pour vocation l'accueil de nouvelles enseignes commerciales de moyenne et grande surface.

Renforcer le maintien et les reprises des commerces de proximité dans les communes.

DOG

Orientation

Récapitulatif offre foncière en ZA prévue

Offre et réserve foncière pour l'accueil d'activités en ZA	surface totale actuelle	surface occupée	surface disponible à la vente	Extension envisagée	Foncier total à 10 ans ou +
	A=B+C	B	C	D	E=C+D
Briennon	7,3	5,1	2,2	0	2,2
Pouilly « Les Beluzes »	14,4	7,5	6,9	10	16,9
St-Nizier « Les Gayens » près Charlieu	37	36	1	0	1
Charlieu	13,5	12,5	1	6,5	7,5
St-Denis-de-Cabanne	14	12,3	1,7	2,3	4
Belmont	2,5	2,5	0	5	5
Cuinzier	3,7	3,2	0,5	0,6	1,1
La Gresle			1,5	0	1,5
Ecoche			0,5	0	0,5
TOTAL surfaces (ha)	**92,9**	**79,6**	**15,3**	**24,4**	**39,7**

Source : SCoT

Se donner les moyens de cette politique d'accueil économique

PADD

Ambitions

Reprise d'une labélisation de qualité pour les futures zones et extension des zones d'activités locales

Reprendre les principes d'organisation rationnelle des espaces, la signalétique, la prise en compte de l'environnement et du paysage définies par la labélisation du conseil Général de la Loire.

Engager des politiques d'animation et de soutien

Des efforts intercommunaux sont à mobiliser ou poursuivre pour accompagner et soutenir les acteurs économiques.

Etendre la couverture NTIC

Poursuivre la politique d'amélioration de la desserte du territoire par les Nouvelles Technologies d'Information et Communication (NTIC).

Maintenir les activités valorisant les ressources locales

PADD

Ambitions

Prioriser les activités agricoles

Préserver les espaces agricoles et utiliser raisonnablement l'espace

Soutenir les exploitations agricoles en leur permettant un développement nécessaire et la diversification des activités.

Promouvoir la filière bois

Développer les différentes activités de la filière bois.

Mettre en cohérence l'exploitation des matériaux

Orienter préférentiellement les nouvelles extractions vers l'exploitation de roches massives , afin de limiter fortement les extractions dans le val de Loire.

Développer les nouvelles filières énergétiques

Promouvoir, notamment, la filière biomasse .

DOG

Orientation

Permettre le développement des ressources agricoles

Permettre La construction des bâtiments nécessaires au développement des exploitations agricoles. Lors d'aménagements fonciers importants, prendre en compte les capacités de fonctionnement, éviter l'enclavement et le morcellement et maintenir les chemins ruraux de desserte.

Permettre le développement des activités forestières
Autoriser les stations ou plateformes de stockage en milieux A et N, accueillir les activités de première transformation dans les zones artisanales à proximité de la ressource et les activités de seconde transformation dans les zones artisanales ou d'activité.

Avoir une cohérence dans l'exploitation des matériaux
Orienter préférentiellement les nouvelles extractions vers l'exploitation de roches massives. Prendre en compte le schéma départemental des carrières.

Développer les nouvelles filières énergétiques
Transcrire dans les PLU la possibilité d'implantation des installations utilisant les énergies renouvelables.

Donner toute sa place au tourisme

PADD

Ambitions

Développer l'activité touristique
Augmenter et qualifier l'offre d'hébergement.
Mettre en valeur les monuments historiques d'importance mais également tout le patrimoine bâti, religieux et vernaculaire.
Valoriser sur le plan paysager les grands points de vue majeurs en informant et mettant en réseau les circuits de découverte.
Conforter le tourisme rural et l'agrotourisme.
Encourager les initiatives de découverte du patrimoine (ex. parcours d'interprétation,…).
Accentuer la promotion touristique du territoire, en intensifiant les échanges avec les territoires voisins et en améliorant la signalétique.

DOG

Orientation

Donner de la place au tourisme
Conforter les ZPPAU(P) de Charlieu et de La-Bénisson-Dieu. Développer une approche paysagère et patrimoniale détaillée dans les documents d'urbanisme des autres communes. Créer des opérations incitatives pour augmenter les capacités d'hébergement.

Indicateur : Rapport actif -emplois

Facile à renseigner ☑ Difficulté moyenne ☐ Difficulté forte ☐

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Résultat
Emploi au lieu de travail et Actifs occupés 15-64 ans	Recensement de la population INSEE	2008 - 2019	Ratio emploi/actif 2008 : 0,72 2013 : 0,71 2019 : 0,69

Indicateur : Evolution de l'emploi

Facile à renseigner ☑ Difficulté moyenne ☐ Difficulté forte ☐

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation	Résultat
Nb d'emplois au lieu de trail Nb d'effectifs salariés privés	INSEE et URSSAF	2008 – 2019 et 2011 - 2021	Chiffre INSEE : -4% Chiffre URSSAF : +2,4%

Indicateur : Capacité foncière d'accueil disponibles, aménagées

Facile à renseigner ☑ Difficulté moyenne ☐ Difficulté forte ☐

Données de référence	Source de la donnée	Période de réalisation de l'indicateur	Résultat
Suivi de l'offre foncière en zone d'activités	Charlieu-Belmont-Communauté	2012-2022	En décembre 2022 : 3,57 hectares encore disponibles 5,8 hectares encore en option

Limite des indicateurs

Le suivi de l'emploi est différent selon la source de données exploitées. L'URSSAF recense l'emploi salarié privé pendant que l'INSEE propose une vision d'ensemble de l'emploi au lieu de travail. L'expression d'un différentiel entre les 2 chiffres peut provenir des emplois administratifs et/ou publics.

Analyse : depuis l'approbation du SCoT

Evolution de l'emploi

Sur le territoire est observé une perte de 300 emplois depuis 2008, ce qui influe sur le ratio d'emploi par actif occupé qui baisse légèrement également. Cette baisse semble être portée principalement par l'emploi administratif mais également par le secteur de la construction comme l'indique le second tableau issu des données URSSAF.

A l'opposé, le commerce, l'industrie et surtout les services aux particuliers ont connu un essor substantiel depuis 2015.

	2008			2013			2019		
	Emploi a.l.t.	Actifs occ. 15-64	Ratio	Emploi a.l.t.	Actifs occ. 15-64	Ratio	Emploi au lieu de travail	Actifs occupés 15-64	Ratio emploi/actif
Belmont-de-la-Loire	532	599	0,89	556	590	0,94	551	508	1,08
Chandon	155	646	0,24	146	619	0,24	137	608	0,23
Charlieu	2437	1417	1,72	2342	1391	1,68	2253	1400	1,61
Pouilly-Sous-Charlieu	697	989	0,70	685	930	0,74	646	980	0,66
Autres communes	**3105**	**5946**	**0,52**	**3069**	**6041**	**0,51**	**3029**	**6056**	**0,50**
SCOT	**6926**	**9597**	**0,72**	**6798**	**9571**	**0,71**	**6616**	**9552**	**0,69**
LOIRE	286187	293656	0,97	282691	289989	0,97	281478	290014	0,97

Source : Insee – recensement 2019

Nombre d'effectifs salariés privés

année	**2011**	**2016**	**2021**	**Evolution 2011-2021**
commerce	648	621	686	5,9%
construction	549	456	480	-12,6%
industrie	1649	1580	1696	2,9%
service aux entreprises	569	597	561	-1,4%
service aux particuliers	591	625	680	15,1%
Total	**4006**	**3879**	**4103**	**2,4%**

Source : SCoT

Source : URSAFF - 2022

Suivi de la consommation foncière dédiée à l'économie

Les sites d'accueil sont inscrits et délimités dans les documents d'urbanisme en vigueur. Les aménagements prévus sont réalisés progressivement, et à ce jour, une grande partie des espaces initialement prévus ont été commercialisés ou font l'objet d'une option.

39,7 hectares avaient été programmés, 15,3 disponibles et 24,4 en extension. En 2017, 19 étaient encore disponibles. **En date de décembre 2022, 3,57 hectares sont encore mobilisables et 5,8 hectares font l'objet d'une option.**

Le tableau recensé par la collectivité fait l'état des disponibilités. Le ténement de Belmont-de-la-Loire de part sa topographie très contrainte semble complexe à mobiliser et pourrait faire l'objet d'un reclassement.

	Disponible	Option	Ensemble
Pouilly-Sous-Charlieu	1,33	1,2	2,53
Briennon	0,41	0,08	0,49
Saint-Nizier (Gayen)	0	0,14	0,14
Charlieu (Brionnais)	0	0	0
St-Denis-de-Cabanne	0,45	2	2,45
Belmont-de-la-Loire	1,38	2,38	3,76
Cuinzier	0	0	0
Ensemble	**3,57**	**5,8**	9,37

Source : Charlieu-Belmont-de-la-Loire Communauté – décembre 2022

A titre d'information, l'analyse de la consommation d'espace à vocation de foncier économique par l'exploitation du mode d'occupation du sol (MOS) indique un volume consommé de 27,96 hectares. Les principales communes ayant consommées à ce titre : Pouilly-sous-Charlieu (4,7 ha), Chandon (3,6 ha), Vougy (2,3 ha), Saint-Denis-de-Cabanne (2,2 ha) et Charlieu (1,9 ha).

ENGAGER UNE POLITIQUE FONCIÈRE ANTICIPATRICE

Ce que dit le SCoT

Modérer et réguler les besoins en foncier

DOG

Orientation

Respecter la méthode d'évaluation des besoins fonciers utilisée par le SCOT pour évaluer les besoins des PLU.

Si des circonstances particulières le justifient, quelques écarts à la moyenne pourront être envisagés pour s'adapter aux réalités locales. Mais l'esprit général est à respecter.

	Besoins fonciers sur 10 ans							
	pour le logement				équipements et services	mixité économique dans le tissu	ZA : Disponibilités et réserves	TOTAL
	nb logt nécessitant foncier	brut	coefficient rétention des sols	avec coefficient rétention des sols				
Belmont	62	2,90	1,2	3,5	0,8	0,5	5,0	9,8
pôle Charlieu - Chandon	244	10,38	1,2	12,5	1,5	1,0	8,5	23,5
Pouilly	109	4,62	1,2	5,5	0,8	0,4	16,9	23,7
17 Com rurales <1000	221	12,66	1,5	19	7,2	3,4	2,5	32,1
4 Com rurales >1000	184	10,55	1,3	13,7	2,4	1,6	6,2	23,9
SCOT	**820**	**41,1**	**1,31**	54,2	12,7	6,9	39,1	113

Mobiliser les outils fonciers à disposition

DOG

Orientation

Être attentif aux évolutions foncières communales et se donner les moyens d'engager les opérations intéressant la commune.

Pour préconisation :

- Déterminer les secteurs prioritaires d'intervention et leurs motifs dans le PADD de leur PLU, créer des emplacements réservés, imposer des servitudes de mixité d'habitat social sur les sites bien placés .
- Se doter du Droit de Préemption Urbain, dès qu'elles sont dotées d'un document d'urbanisme.
- Créer des Zones d'Aménagement Différé pour des projets ou motifs d'intérêt général et sur des secteurs déterminés .
- Créer des Zones d'Aménagement Concerté pour la réalisation de projet urbain mixte ou d'intérêt local, surtout si l'initiative privée est défaillante.
- Mobiliser l'EPORA pour l'acquisition et le portage de tènements stratégiques et nécessaires à la réalisation de projet urbain.

➡ Indicateurs

Mobiliser les outils fonciers à disposition

Indicateur : PAS D'INDICATEURS FLECHES DANS CETTE THEMATIQUE

➡ Analyse : depuis l'approbation du SCoT

Dans l'ensemble, les communes ont respecté les objectifs fixés, calculés au regard de leur besoin, lors de la révision de leur document d'urbanisme.

La consommation foncière dédiée à l'habitat a été de 41,7 hectares entre 2012 et 2021, sur un seuil fixé à 54,2 hectares; à ce jour, 4 communes ont dépassé l'enveloppe foncière qui avait été fixée. La consommation foncière dédiée au développement de l'activité était prévue à hauteur de 39,7 hectares, et il reste aujourd'hui 3,57 hectares de disponibles, et 5,8 ha faisant déjà l'objet d'une option.

Bilan

Au regard de l'ensemble des indicateurs traités, l'évaluation peut tirer un bilan essentiellement positif du respect des engagements inscrits dans le SCoT. L'évaluation met en évidence plusieurs éléments :

- **La mise en comptabilité des objectifs du SCoT à travers les documents locaux d'urbanisme dans la très grande majorité des communes du territoire.**

23 des 25 communes de l'intercommunalité ont approuvé leur PLU ou leur carte communale après l'élaboration du SCoT. Une des 2 communes restantes (Villers) a lancé une procédure d'élaboration de son PLU.

- Un respect des espaces naturels, agricoles et paysages à préserver

Les mesures de protection et de gestion ont été intégrées dans les documents locaux d'urbanisme. Les différents espaces inscrits ont majoritairement été préservés du développement de l'urbanisation.

- Une belle dynamique dans le développement des modes doux et alternatifs, adapté au caractère rural du territoire

L'inauguration de la voie verte en juin 2018 entre Roanne et Charlieu a été une première étape dans l'amélioration des circulations douces prévues sur le territoire. Avec 2 projets d'extension engagés et des horizons de réalisation pour 2023-2024 sur de nouveaux axes, le territoire poursuit sa volonté de proposer des axes de déplacements alternatifs, utiles à la fois pour les trajets du quotidien, mais également pour la valorisation touristique du territoire.

La collectivité s'engage également dans le développement d'une aire de covoiturage et cherche à identifier les possibilités de favoriser son utilisation par la recherche d'espaces de stationnement dédié sur l'ensemble de son territoire.

Enfin, la collectivité s'apprête à s'engager dans la réalisation du schéma des bornes électriques, en accompagnement avec le SIEL, mais reste vigilante à l'aide notamment financière que pourrait apporter l'Etat pour sa bonne mise en œuvre.

- Un rythme de construction en deçà des objectifs

La baisse du nombre de nouvelles constructions observées depuis une dizaine d'années a permis de freiner le rythme trop élevé observé début des années 2000, rythme qui engendrait une consommation d'espace importante. Avec un rythme annuel d'une cinquantaine de constructions par an depuis 10 ans, le SCoT est aujourd'hui en deçà des objectifs qu'il s'était fixé mais pour autant voit toujours augmenter son nombre de résidences principales.

Aujourd'hui, le SCoT devra veiller à maintenir une offre dynamique sur son territoire, en conciliant les enjeux de réhabilitation, de gestion des logements vacants et d'offres nouvelles sur son territoire.

- **Une consommation foncière respectant les engagement pris**

Autant dans le domaine de l'habitat que dans celui des besoins économiques, les objectifs fixés à l'élaboration du SCoT ont été tenus et non dépassés.

Le développement de l'habitat a été en grande partie contenu dans les ceintures vertes priorisées pour l'urbanisation.

Les estimations des besoins fonciers réalisées en 2011 se sont révélées pertinentes au regard des développements économiques faits sur le territoire. Aujourd'hui, l'offre foncière est quasi nulle sur Charlieu et la zone commune avec Saint-Nizier-sous-Charlieu.

L'exploitation de la vacance peut être une piste pour diversifier et proposer de nouvelles possibilités d'aménagements.

- **Une croissance démographique positive**

Avec 2% d'augmentation observée depuis 2006, l'évolution est légèrement en deçà de l'objectif fixé de 3% (à horizon 2026).

Toutefois cette évolution s'est portée principalement sur les communes rurales alors que les objectifs visaient une augmentation pour le bourg-centre (Charlieu) et les bourgs-relais (Pouilly-sous-Charlieu et Belmont-de-la-Loire).

Cette évolution ne masque pas un vieillissement de la population, qui se traduit par un solde naturel devenu négatif. Toutefois, le territoire reste attractif et parvient à conserver son dynamisme démographique grâce à un solde migratoire positif.

Document réalisé en collaboration

Avec le partenariat d'epures, l'Agence d'Urbanisme de la région stéphanoise

Mars 2023